



Info-négo, 18 mars 2016

Nous avons amorcé les séances à la table de négociation afin de recevoir les textes. Le travail des prochaines semaines est de s'assurer qu'ils seront conformes à l'entente de principe. Par la suite, nous pourrons signer la Convention collective.

Les travaux se poursuivent à la table centrale afin que les textes reflètent ce qui a été convenu le 17 décembre 2015.

Lors de la séance à la table de négociation cette semaine, nous avons signé l'entente prévoyant le titre d'emploi de candidate à l'exercice de la profession infirmière auxiliaire (CEPIA). Cette entente est un préalable à l'embauche des CEPIA. Notre demande est défendue à la table de négociation depuis novembre 2014. L'entrée en vigueur, le 31 décembre, du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmières auxiliaires*. a été nécessaire pour créer ce titre d'emploi. La FSQ, par la création de ce titre d'emploi, a mis en place les mesures nécessaires pour accueillir ces nouvelles travailleuses dans la profession dès ce printemps. Maintenant, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) doit acheminer aux établissements les directives nécessaires pour qu'ils embauchent les CEPIA.

En terminant, le budget déposé ce jeudi 17 mars n'annonce rien de bon ! Je dirais même, **encore** et **encore** des compressions budgétaires majeures ! La semaine prochaine, la CSQ produira un « clin d'œil budgétaire » afin de présenter, entre autres, les impacts de ce budget sur le secteur de la santé et des services sociaux.

En toute solidarité !

L'équipe de négociation
Claire, Nathalie, Daniel et Claude